

## ENTRETIEN



© RICHARD HANNAUD

« Il faut gagner sur la conscience collective »

## Loi Nome, cession par EDF de ses réseaux anglais et enfin élections IRP : trois points d'actualité avec Marie-Christine Nadeau, secrétaire CGT du CCE (Comité central d'entreprise) d'EDF SA.

La loi Nome est devant le Sénat depuis le 27 septembre [lire page 8]. Mais le débat ne semble pas atteindre l'opinion publique...

**Marie-Christine Nadeau:** Sur ce projet qui concerne chaque usager, il faut gagner sur la conscience collective, comme pour le dossier des retraites. C'est aussi pour cela que la FNME a décidé d'interpeller individuellement les sénateurs qui portent là une lourde responsabilité dans un contexte déjà fort dégradé. Force est de constater que la loi Nome est très « technique » et que dans la plupart des partis politiques, on ne trouve, hélas, que quelques initiés susceptibles de

contrecarrer le projet. Le contenu politique et les enjeux de service public, dans le domaine de l'énergie, ne sont pas forcément inscrits clairement dans l'esprit des élus. Cela dit, rien n'est inéluctable, rien n'est jamais gravé dans le marbre. Si cette loi est votée, et qu'elle est mauvaise - et elle l'est! - on pourra toujours s'en débarrasser dès lors que le rapport de forces sera à nouveau favorable. Il est important que nous ne baissions pas la garde, notamment vis-à-vis des usagers. Ne serait-ce que pour leur expliquer qu'il y aura une grande différence entre les tarifs et les prix de l'électricité. Les tarifs, ce sont ceux, actuels, régulés par les pouvoirs

publics, et soumis à péréquation. Les prix, c'est le marché, soit le pur produit de l'offre et de la demande.

**En Grande-Bretagne aussi, les pratiques libérales font des dégâts, à l'image d'EDF Energy qui se sépare de ses réseaux...**

**M-C. N:** Socialement parlant, 5300 salariés sont vendus avec l'entreprise... pour un montant de 6,8 milliards d'euros. La décision passe mal. Au départ, EDF voulait céder les réseaux, mais en gardant l'exploitation. Sauf que les produits de cette exploitation finançaient le régime de retraite des salariés. En procédant de la sorte, le

régime disparaissait, ce qui par ailleurs en dit long sur le fonctionnement des fonds de pension! EDF, soucieux de son image, notamment dans le contexte actuel français autour des retraites, a alors décidé de changer son approche en vendant tout, avec obligation pour l'acquéreur de pérenniser les acquis sociaux précédents. Sauf que le nouveau propriétaire, le consortium CKI, limite ses engagements à douze mois, y compris en matière d'emplois!

**Le 25 novembre se dérouleront les élections des IRP.**

**Quels en sont les enjeux?**

**M-C. N:** Il faut que chaque agent aille voter! Et qu'il y aille en sachant à quoi ça sert. Une IRP, (Institution représentative du personnel) c'est l'expression des salariés sur le fonctionnement de l'entreprise. Et ce n'est pas rien. Rappelons que la stratégie de chaque entreprise est élaborée et fixée au niveau national, puis elle se décline jusqu'au niveau local. Ce qu'il convient de gagner après ces élections est que la filière IRP soit elle aussi présente, parallèlement à cette stratégie globale des directions, afin d'être informée et structurée de façon aussi cohérente que l'est la ligne managériale. Cette présence et cette articulation de toute la filière IRP est indispensable: c'est par elle que la CGT sera en mesure de répondre aux besoins des salariés. À travers les IRP, nous pouvons intervenir sur l'organisation du travail, au plus près de tous les salariés, statutaires ET sous-traitants. J'insiste sur le ET. Dans le rapport Roussely, la sous-traitance est rangée dans le chapitre *Sûreté des installations nucléaires*. C'est dire l'importance de l'appropriation collective des processus de travail pour la maîtrise de toutes les activités du nucléaire, mais aussi de la distribution, l'ingénierie, le commerce, l'informatique. ■@

Propos recueillis par Christian Vallery



## Loi Nome : après la fête, le Sénat

La FNME se bat pour porter le débat sur le projet de Nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome), qui est depuis le 27 septembre, entre les mains des sénateurs.

**A**vant de gagner les travées du Sénat, où elle est examinée en première lecture, depuis le 27 septembre, la loi Nome s'était invitée sur la fête de l'Humanité. À l'initiative de la FNME-CGT, un rassemblement/débat s'est déroulé samedi 11 septembre sur le Forum social, devant un public fourni, mais en l'absence de parlementaires UMP et de représentants du ministère de l'Énergie, pourtant conviés.

Une demi-surprise pour Daniel Paul, député communiste de Seine Maritime, pour qui « *Le texte (de loi) et le contexte se conjuguent pour ne pas inciter les responsables de la droite à être ici.* » Une droite qui, en matière d'énergie notamment, « *a décidé de faire franchir à notre pays une étape comme il n'avait jusqu'alors jamais franchi* », mettant à bas une entreprise de service public qui jouait « *Un rôle éminent dans le domaine social, de par ses*

*tarifs régulés, parmi les plus bas d'Europe, et sa maîtrise publique.* »

Une étape de plus vers la déréglementation alors même que l'on constate qu'en Europe, « *En matière d'énergie, de services postaux, de télécoms, de rail, tout se détériore.* » D'où la nécessité, pour la FNME, d'avertir et d'informer le plus largement possible sur les méfaits de ce projet de loi. « *Il faut que les citoyens s'emparent de ces questions* », précisent Marie-Claire Cailletaud et Marie-Christine Nadeau <sup>(1)</sup>, représentantes de la fédération.

### Amendements à venir

Les sénateurs ont été les destinataires d'une lettre ouverte et vont examiner un projet de loi qui a fait l'objet de nombreux amendements. Parmi lesquels celui diligenté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui souhaite « *une attribution automatique du tarif social de l'électricité* », suite à une forte chute de ses bénéficiaires

[voir *À la loupe*]. Certains amendements visent à imposer aux fournisseurs de disposer de moyens de production suffisants pour couvrir la pointe de consommations de leurs clients. D'autres encore demandent, une fois de plus <sup>(2)</sup>, à intégrer l'électricité hydraulique dans l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh)... Parmi les modifications apportées au texte, une prévoit que les raccordements au réseau des producteurs d'électricité d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque) soient pris en charge par... eRDF. Soit un milliard d'euros par an, au bas mot. Même le rapporteur du projet, Louis Poniowski, sénateur UMP, préférerait que « *ces branchements soient à la charge des investisseurs, pas d'eRDF.* » Un scandale de plus... ■ @

**Christian Vallery**

1) Respectivement responsable du pôle Politique industrielle et énergétique de la FNME et secrétaire CGT du CCE (Comité central d'entreprise) d'EDF.

2) Soit la privatisation à peine déguisée de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) qui avait échoué lors de l'examen à l'Assemblée nationale (*Energies Syndicales* daté de juin 2010).

### À LA LOUPE

#### Les sénateurs interpellés

(Extrait de la lettre ouverte adressée aux sénateurs par la FNME-CGT à lire dans son intégralité sur : [www.poursavoir.fr](http://www.poursavoir.fr))

**« Mesdames et Messieurs les sénateurs, nous en appelons à votre esprit républicain, citoyen et responsable. Ne votez pas cette loi: elle est injuste car elle détruit l'égalité d'accès à l'électricité et l'égalité entre les territoires. Elle privera la France des moyens financiers nécessaires au développement de nouvelles technologies, plus performantes, plus sûres et encore plus respectueuses de notre environnement. La modernité n'est pas de détruire mais de se tourner vers un monde meilleur. »**

**À l'heure où nous mettons sous presse, le débat est en cours au Sénat. *Energies Syndicales* reviendra sur le sujet le mois prochain.**

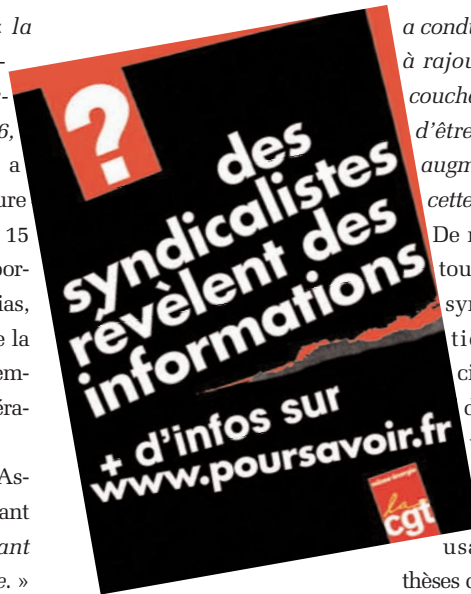
Lire aussi l'Entretien avec M-C.Nadeau en page 7 et les points d'étape de la discussion sur [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr).

# Loi Nome

## La bataille continue

Le projet de loi Nome, « la plus importante pour l'organisation du secteur électrique en France depuis 1946, date de la création d'EDF » a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 15 juin dernier. Un critère d'importance, selon Jean-Louis Mathias, directeur exécutif d'EDF, que la représentation nationale ne semble pas avoir pris en considération...

La FNME-CGT, présente à l'Assemblée nationale, retient quant à elle « Un débat bâclé devant un hémicycle quasiment vide. » Le texte va donc prendre ce mois-ci, puis en septembre, le chemin du Sénat, avant de revenir en seconde lecture à l'Assemblée nationale probablement en octobre prochain. Le projet prévoit notamment qu'EDF cède un quart de son électricité d'origine nucléaire à ses concurrents, avec une suppression des tarifs réglementés, pour les entreprises, à partir du 31 décembre 2015.



### Usine à gaz

La FNME-CGT a depuis plusieurs semaines engagé la bataille, notamment au travers d'un site Internet dédié à la question ([www.poursavoir.fr](http://www.poursavoir.fr)), et s'insurge contre un projet par ailleurs transformé peu à peu en « Usine à gaz. L'empressement à satisfaire le dogme de la concurrence libre et non faussée

a conduit les rédacteurs de la loi à rajouter des couches et des couches de réglementation afin d'être sûrs qu'enfin les tarifs augmenteront pour permettre cette concurrence. »

De nombreuses voix, issues tout autant du mouvement syndical, du monde politique que de la société civile, s'inquiètent en effet de la hausse prévisible des tarifs de l'électricité à laquelle seront exposés, en première ligne, les usagers. Selon les hypothèses de travail de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), ces hausses pourraient atteindre 11,4 %, puis 3,5 % par an, soit jusqu'à 25 % d'ici à 2015. Personne n'est dupe du démenti « formel » apporté sur le sujet par le ministre de l'Énergie, Jean-Louis Borloo, affirmant « C'est faux, faux, faux. » La méthode Coué, modèle du genre... ■ @

Christian Vallery

### A LA LOUPE

#### Combien le MWh ?

100 TWh par an... telle est la quantité d'énergie, hors pertes sur le réseau, que selon la loi NOME EDF devra céder à ses concurrents. Oui, mais à quel prix ?

Rien n'est encore décidé, et là aussi, la bataille fait rage. Le 22 juin, lors d'un colloque organisé par l'Union française de l'électricité (UFE), Henri Proglio, président d'EDF, a réaffirmé certains principes : « Pas de captation injustifiée, priorité aux investissements, un seuil de 42 euros par MWh confirmé comme une offre non négociable (...) Si ça ne marche pas, ce sera non. »

Huit jours plus tard, lors d'une audition au Sénat, Gérard Messtrat, PDG de GDF-Suez, déclarait vouloir acheter le MWh au prix de 35 euros : « Notre proposition ne coûtera rien à EDF (...) Aujourd'hui, le tarif est de 35 euros, c'est la composante énergie dans le tarif bleu. Nous ne demandons ni plus ni moins. »

# Son retrait et puis c'est tout !!!

© RICHARD HANNARD

**Le projet de Nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome) arrive en débat au Sénat, fin septembre. La mobilisation doit s'amplifier pour exiger le retrait d'un texte inamendable.**

**A**près un examen devant l'Assemblée nationale au pas de course, il est encore temps de mettre en pièces les assertions mensongères qui entourent ce projet ultralibéral. Première affirmation, l'ouverture à la concurrence ferait baisser les prix... Faux! La première mesure prise avec la libéralisation du marché de l'énergie en France a été un alignement par le haut. Les prix s'envolent depuis la privatisation des entreprises: +18 % pour le gaz et +14 % pour l'électricité domestiques! Dans le même temps, le groupe EDF SA annonçait +12,1 % de bénéfice net en 2009. De fait, la loi votée aboutira inéluctablement à l'alourdissement des factures. Selon les prévisions, il faut s'attendre à une hausse de 11 % dès 2011 et de 3,5 % tous les ans jusqu'en 2015! Ni les collectivités locales, ni les entreprises ne seront épargnées, avec des conséquences directes sur le prix de leurs produits et sur le travail salarié.

## Un vol organisé sur le dos des Français

Les fournisseurs dits alternatifs se verront offrir 25 % de la production annuelle d'EDF. Une quantité énorme d'électricité qu'ils pourront ensuite revendre avec un substantiel bénéfice... Ce qui explique l'impatience de la direction de *Direct Énergie* pour qui « *tout retard*

*dans la loi Nome constitue une charge supplémentaire pour les opérateurs alternatifs.* » Par ailleurs, l'emballage politico-économique du projet de loi repose sur un discours très culpabilisateur. Si les ménages français paient l'énergie électrique 30 % moins cher que ses voisins européens, c'est parce que la France a investi dans une industrie nucléaire lui garantissant son indépendance énergétique. Ce parc, qui appartient à EDF, a été financé par la facture des usagers.

## Non amendable, pour la FNME

Inscrite dans le projet de loi, une clause dite de destination vise à imposer aux bénéficiaires de ces 25 % de revendre leur électricité sur le territoire français. Comme s'il était possible de tracer les neutrons au-delà des frontières! Cela signifie surtout que cette clause, contraire aux traités européens, ne tiendra pas longtemps. Une fois supprimée, elle permettra aux industriels européens de bénéficier sans effort - et au meilleur prix - du parc nucléaire français. Pour la FNME cette loi n'est pas amendable. Elle accentue la libéralisation du secteur de l'énergie qui depuis des années rompt l'esprit de l'intérêt général assurant une énergie fiable, la moins chère, accessible à tous. Preuve

s'il en est, cet amendement proposant la privatisation de la Compagnie nationale du Rhône au profit de GDF-Suez ou le courrier de Borloo sur les conséquences de la loi sur le 1 % des activités sociales. Il s'agit donc d'une loi de plus qui ne va qu'accroître les inégalités et l'injustice. ■ @

Daniel Voldkrick

## ✦ REPÈRES

### Mobilisation

**Tout l'été, les électriciens et gaziers n'ont pas relâché la pression sur les élus et ont continué de sensibiliser l'opinion publique. Par ailleurs, les élus du CCE EDF SA ont lancé par affichage une campagne de communication unitaire pour alerter la population. Des infos, l'argumentaire de la FNME-CGT ainsi que la pétition contre la loi Nome sont disponibles sur les sites [www.poursavoir.fr](http://www.poursavoir.fr) et [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr). Comme pour les retraites, rien n'est joué!**

# La loi Nome face à l'Assemblée

Depuis le 8 juin, les députés examinent le projet de loi relatif à la Nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome).

© RICHARD HANNARD

« **U**n hold-up! » C'est en ces termes que la FNME-CGT réitère ses critiques quant au projet de loi Nome, qui prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, EDF revende à ses concurrents 25 % de sa production d'électricité [voir *Énergies Syndicales* du mois dernier]. La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, a procédé à l'examen du projet de loi et des quelque 220 amendements dont il a fait l'objet, certains donnant lieu à de vives polémiques. Notamment celui déposé par Christian Jacob, député UMP de Seine-et-Marne, proposant de privatiser la Compagnie nationale du Rhône (CNR), au profit de GDF-Suez. Les réactions, notamment syndicales, furent immédiates, la CGT dénonçant un projet qui permettrait alors à l'actionnaire majoritaire « d'imposer des choix dictés par ses intérêts strictement financiers. » Face à ce tollé, le député a indiqué avoir retiré son amendement « contre l'engagement du gouvernement que l'on retravaille dessus » pendant l'examen du texte à l'Assemblée.

## Enjeux politiques

C'est dire si le projet de loi Nome, élaboré par le gouvernement Fillon en guise de réponse aux injonctions bruxelloises, draine avec lui les partisans d'un libéralisme dog-

matique qui interroge, comme le notent de nombreux observateurs, notre « pacte républicain ». De nombreux amendements déposés par les députés de l'opposition montrent l'inquiétude de certains parlementaires quant à la protection des principes du service public, la préservation de la qualité du service rendu ou bien encore la défense de l'emploi. C'est bien l'État - et donc la Nation - qui abandonnerait avec cette loi ses responsabilités, droits et devoirs en la matière...

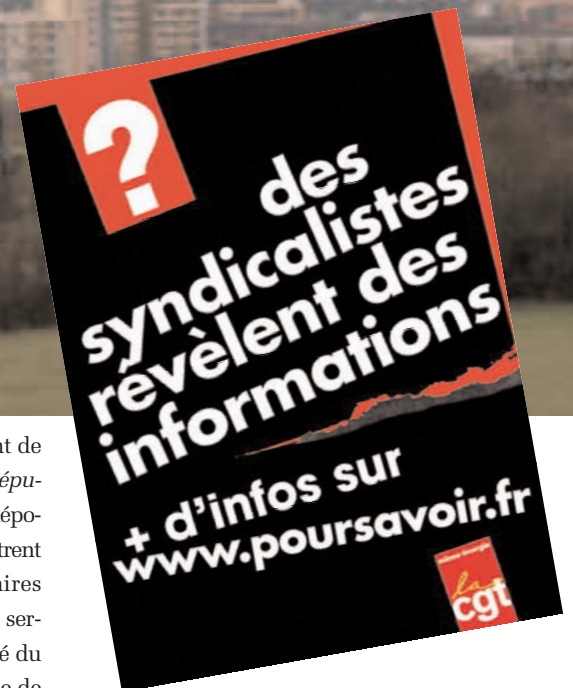
Comme le note la FNME-CGT, « le texte de loi prévoit des pouvoirs accrus à une CRE (Commission de régulation de l'énergie) resserrée, en lui donnant la liberté de fixer le niveau des prix, tarifs et amendes. Cela revient donc à dessaisir la représentation parlementaire de ses prérogatives en matière de politique énergétique du pays. »

## Un dogmatisme poussé à l'extrême...

Des amendements visant à permettre à la CRE de contrôler les marges des fournisseurs avaient été adoptés contre l'avis de la majorité. Qui s'est battue pour que ces amendements soient supprimés, dans la même journée. La bataille ne fait que commencer. ■ @

Christian Vallery

La fédération a lancé une vaste campagne d'information via un site Internet ([www.poursavoir.fr](http://www.poursavoir.fr)) pour dénoncer ce projet, et inciter les Français à signer une pétition réclamant son abandon.



## + REPÈRES

### Tarifs... attention, danger !

La FNME-CGT n'est pas la seule à dénoncer une hausse prévisible des tarifs de l'électricité, consécutive à la loi Nome. La SNCF estime en effet que ce texte pourrait entraîner une hausse de 25 % de sa facture. « Soit le surcoût est absorbé par l'entreprise, ce qui va accroître sa dette, soit par les régions, soit il sera reporté sur le billet » a déclaré Pierre Pelouzet, directeur des achats de l'entreprise. La fin programmée du Tartam <sup>(1)</sup> et autres tarifs régulés obligerait la SNCF à acheter l'électricité au prix fort. Et la RATP serait soumise aux mêmes difficultés...

1) Tartam: tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché